

N° 03 /MFPMA/ DGFP/DC

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance des candidats déclarés admis aux concours directs, de recrutement et de recrutement exceptionnels organisés au titre de la session 2020, n'ayant pas pris part aux visites médicales desdits concours, qu'il est ouvert à titre exceptionnel, une séance de visite médicale à l'intention des retardataires, **à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS), du mercredi 02 au jeudi 03 février 2022.**

A cet effet, les intéressés sont invités à se connecter sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration www.fonctionpublique.gouv.ci pour consulter et imprimer **leur fiche de visite médicale en deux (02) exemplaires**, en renseignant leur numéro d'inscription.

Par ailleurs, cette séance de rattrapage se déroulera dans le strict respect des mesures barrières, à savoir :

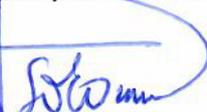
- le port obligatoire du cache nez avant d'accéder au site ;
- le lavage obligatoire des mains à l'entrée du site ;
- le respect de la distanciation physique sur le site.

Pour le bon déroulement de cette activité, les concernés sont priés de respecter scrupuleusement leur jour de passage.

Passé ce nouveau délai, aucun retardataire ne sera recevable.

La liste des candidats concernés est jointe au présent communiqué.

Fait à Abidjan, le **28 JAN 2022**



SORO Gninagafol

